DLP 16-7-81812632

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" Le Directeur-Gérant: J. THIAULT- Commission Paritaire de Presse N° 527 AD

Bulletin n° 23 - 8 Juillet 1981

V I G N E

MILDIOU : Sur l'ensemble du vignoble la situation est relativement saine. Seulement quelques rares taches sont apparues à la suite des pluies du 25 juin. Cependant les risques de repiquages persistent et une nouvelle application est conseillée de préférence avant le 14 juillet.

OIDIUM : Poursuivre la protection.

POURRITURE GRISE : Nous rappelons que le second traitement anti-botrytis doit être réalisé avant la fermeture de la grappe, stade prochainement atteint en situations précoces.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : Alors qu'en première génération nous conseillons d'entreprendre une lutte "curative" contre les tordeuses de la grappe, en seconde génération, compte tenu de la nuisibilité des "vers" due principalement à l'action favorisante vis à vis de la pourriture grise, nous préconisons une lutte préventive, c'est-à-dire dès l'éclosion des premiers oeufs.

Le deuxième vol de cochylis a débuté le 25 mai dans le BEAUJOLAIS et le MACONNAIS, le 3 juillet dans le JURA. Depuis quelques jours ce vol est nettement plus soutenu. Aussi dans ces situations, un traitement préventif est conseillé en début de semaine prochaine.
Selon les possibilités, cette application pourra être associée soit au traitement anti-mildiou, soit au traitement anti-botrytis.

Dans les autres vignobles, le selond vol de cochylis et d'eudémis commence seulement. Attendre pour intervenir.

CICADELLES : Ce ravageur, responsable des grillures de feuilles en fin de campagne est en recrudescence depuis deux ans dans l'ensemble des vignobles de la Circonscription.

Nous considérons qu'une intervention doit être envisagée si l'on dénombre en moyenne une larve par feuille sur la face inférieure pour 100 feuilles âgées prises au hasard.

Actuellement nous observons les toutes premières larves de seconde génération. Il est encore trop tôt pour intervenir mais il convient de suivre attentivement l'évolution de ce ravageur.

ARBRES ET ARBUSTES FRUITIERS

POMMIER - POIRIER :

CARPOCAPSE DES POMMES : De nouvelles éclosions devraient avoir lieu dans les jours prochains. Une nouvelle protection est à envisager dès que possible.

TAVELURES : Dans les vergers contaminés, profiter du traitement contre le carpocapse pour renouveler l'application.

P. 188

CASSISSIER - GROSEILLIER :

OIDIUM - ANTHRACNOSE : Une dernière application contre ces deux maladies doit être réalisée après récolte.

H O U B L O N

MILDIOU : Le début floraison est noté sur les variétés précoces. Malgré un état sanitaire très correct dans l'ensemble des houblonnières, il est nécessaire de maintenir une parfaite protection.

OIDIUM : En situations sensibles, adjoindre un anti-oïdium à la bouillie anti-mildiou.

M A Ï S

PYRALE : Se reporter à notre dernier bulletin.

Pour l'instant les pontes demeurent à un niveau relativement faible. Pour intervenir se rapprocher au maximum du stade fin de cornet (rétention maximale des granulés).

PUCERONS : Les cultures de maïs possèdent actuellement de six à dix feuilles selon les situations et l'on observe déjà des populations de pucerons assez importantes en particulier dans le SENONAIS. A la suite des informations recueillies en 1979 et 1980, une intervention peut s'envisager dans une culture ne possédant pas six feuilles que si l'on dénombre plus de 200 pucerons par plante. Après le stade six feuilles il n'y a vraisemblablement pas de danger avant de compter sur le feuillage plus de 3 000 pucerons par plante.

Actuellement ces niveaux d'infestations ne sont pas atteints, mais compte tenu des conditions météorologiques de ces derniers jours favorables à la multiplication des pucerons, il convient de surveiller attentivement l'évolution des populations.

Si une intervention se justifiait les insecticides qui devraient être utilisés sont ceux, non dangereux pour les abeilles, homologués ou en autorisation provisoire de vente contre les pucerons sur épis des céréales. Lors de l'application veiller à imprégner l'ensemble du feuillage du maïs.

Pour les produits se reporter à notre bulletin n° 18 du 11 juin 1981.

Parmi ceux-ci préférer le *pirimicarbe à la dose de 250 g. de matière active par hectare* qui respecte le mieux la faune auxiliaire (coccinelles, syrphes,...).

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET